

## **Commission Consultative des services publics locaux Séance plénière du 30 mai 2024**

**Dossier : réseau de chauffage urbain**

**Avis de la CCSPL sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain - Réseau Saône et Yzeron**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain, réseau Saône et Yzeron.

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 32 membres présents / représentés

- 28 pour
- 0 contre
- 4 abstentions
- 0 membre ne prend pas part au vote

Cet avis sera communiqué préalablement au Conseil de la Métropole du 24 juin 2024, lequel doit délibérer sur le principe du recours à une délégation de service public pour la création du réseau Saône et Yzeron.